



DECISION N° 003 /D/PAG/UCP/Bak/2026 DU 12 JUIN 2026 PORTANT
ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS AGRICOLES AU PROFIT DE
CERTAINS AGROPOLES

FINANCEMENT : BIP Programme Agropoles, Exercice 2026

Le Coordonnateur National du Programme Agropoles,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres entités publiques ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu la loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;

Vu le décret n°2012/2274/PM du 06 août 2012 portant création du Programme Agropoles modifié et complété par le Décret n°2013/0260/PM du 22 février 2013 ;

Vu l'arrêté N°008/MINEPAT du 12 novembre 2014 portant nomination d'un Coordonnateur National à l'Unité de Coordination du Programme Agropoles ;

Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert N°02/AONO/PAG/UCP/CSPM/2026 du 21 avril 2026 pour l'acquisition des équipements agricoles au profit de certains agropoles;

Considérant la lettre n°2026/011/L/MINEPAT/SG/UCP/CSPM/TJ de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Agropoles en date du 11 Juillet 2026;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise GLOBAL SPACE CONSULTING LTD ci-après est déclarée attributaire du Marché susmentionné pour les montant et délai suivants :

| Adjudicataire | Montant des offres TTC en FCFA | Délai |
|---|--|-----------------|
| GLOBAL SPACE CONSULTING LTD B.P: 32 051 Yaoundé, Tel : 659 43 85 13/ 677 10 74 72 | Quatre-vingt-six millions trois cent trente-huit mille quatre-cent virgule cinq Francs (86 338 400,5) | Trois (03) mois |

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- MINMAP ;
- MINEPAT ;
- ARMP ;
- Présidente CSPM/PAG ;
- Adjudicataire ;
- Archives/Chrono.



Adrian Ngo'o Bwana